



Discordance dans acte notarial

Par **BELLANGER**, le **08/09/2009** à **19:09**

Bonjour,

Nous avons des acquereurs pour la maison que nous avons achetée en 1994.

Le notaire vient de nous annoncer que le petit terrain de notre bien fait partie de la cour commune. Le souci est que le notaire qui nous l'avait vendue ne nous a rien dit et se n'ai pas stipulé dans la désignation du bien. Mais sur le plan cadastral la cour entourée d'un mur n'y figure pas. Je voudrais savoir si après un certain nombre d'années, cela nous appartient-il ?